Le Maire,
Michel ANDREU-SANCHEZ

61

République Française **Département du Bas-Rhin**

VILLE D'ERSTEIN

CONSEIL MUNICIPAL
PROCES - VERBAL

Séance ordinaire du lundi 27 juillet 2020

Étaient présents les Conseillers municipaux suivants :
Mmes et MM.

1) ANDREU SANCHEZ Michel
2) RAUL Jean-Jacques
3) LUTZ Anne-Marie
4) EHRHARD Patrick
5) KLIPFEL Raymond
6) LIENHARDT Mireille
7) GARCIA Roland
8) BUHLER Martine
9) FURST Philippe
10) BAUMANN Cyril
11) MEYER Véronique
12) WAGNER Roselyne
13) LEMERCIER Grégory
14) LIEVREMONT Irène
15) GÜLER Yasin
16) EHRHARDT Julie
17) SANTOS FORNOS Antonio
18) DARSCH Bénédicte
19) LAURE-BALD Christiane
20) GÜLER Huseyin
21) POISON (MARCQ) Jacqueline
22) SAGLIANO Paolo
23) FISCHER Emilie
24) BODEIN Violette
25) HANAUER André
26) KIEFER Patrick
27) FENDER-OBERLE Muriel
28) HERTRICH Claude
29) ALIZON Colette
30) OFFENSTEIN Joseph
31) DIEBOLD Kévin

Etaient excusés : MM
BOLLEY Axelle (avec proc. de vote à R. GARCIA)
JAOUEN Stéphane (avec proc. de vote à M. BUHLER)

Étaient encore présents : MM.
SIREROL Philippe, Directeur général des services,
KUSTERMANN Stéphanie, Resp. du service Finances
HECKMANN François, Resp. du service Administration Générale,
REYDEL Marc, Trésorier d'Erstein,
STRASBACH Michèle, Adjointe au trésorier d'Erstein,

62

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

A l'ouverture de la séance conviée ce jour à 20 heures sur convocation du 20 juillet 2020, le Maire procède à l'appel et constate que deux Conseillers municipaux sont absents, excusés avec procuration de vote.

Le Maire salue ensuite les Conseillers municipaux, le public présent, le représentant des DNA, M. Philippe SIREROL, Directeur Général des Services, Mme Stéphanie KUSTERMANN, responsable du service des Finances, M. François HECKMANN, responsable du service Administration Générale et Aide à la Population, M. Marc REYDEL, Trésorier principal d'Erstein et son Adjointe, Mme Michèle STRASBACH.

Sur proposition du Maire, M. François HECKMANN est désigné par le Conseil municipal à l'unanimité des voix en qualité de secrétaire de séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Maire fait part de sa décision du retrait du point relatif à la constitution de la commission communale des impôts directs, différé à une séance ultérieure pour en permettre la composition complète en respectant l'équilibre demandé entre les catégories de contribuables.

D'autre part, en complément à la note de synthèse communiquée aux Conseillers municipaux par voie numérique avant la séance, se rapportant à la création d'un emploi de collaborateur de cabinet à la Ville d'Erstein et conformément aux dispositions prévues par le code général des collectivités territoriales, le Maire invite le Conseil municipal à statuer sur le principe de l'ajout de ce point à l'ordre du jour régulièrement notifié. Si l'inscription de ce point supplémentaire est acceptée, pour laquelle est requise l'unanimité des voix, celui-ci sera examiné après épuisement de l'ordre du jour.

M. KIEFER ayant relevé que cette communication, effectuée hors délai réglementaire des 5 jours francs, s'interroge sur le caractère d'urgence de ce point. Il estime par ailleurs que la note de synthèse est insuffisamment détaillée et doit selon lui présenter les missions, attributions et rémunération du collaborateur dont l'embauche ne figure pas au programme du groupe majoritaire.

Le Maire précise que la communication de cette proposition hors délai trouve son explication dans certaines imprécisions sur le niveau de la décision de création proposée, dans un premier temps intercommunal et en définitive purement communal.

Il soumet ensuite la proposition de l'ajout du point au vote de l'assemblée qui se prononce par 28 voix pour et 5 voix contre (P. KIEFER, M. FENDER-OBERLÉ, C. HERTRICH, C. ALIZON, J. OFFENSTEIN). Le point est par conséquent ajourné à une séance ultérieure.

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 1.1. de l'ordre du jour :**

**Commission Administration et Moyens Généraux : création, compétences et composition**
**Commission communales : institution, compétences et composition**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,
**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 2121-22,
**VU** le procès-verbal du Conseil municipal du 4 juillet 2020 établissant les résultats des élections municipales qui se sont déroulées le dimanche 28 juin 2020,
**CONSIDÉRANT** la nécessité, pour la bonne marche des travaux du conseil municipal, de préparer les dossiers en commission ;
**VU** les propositions formulées par le Maire auprès des élus du groupe minoritaire du Conseil municipal dans le cadre et en application des dispositions du 3ème alinéa de l'article précité du C.G.C.T. ;

**décide**
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Le Maire,

Michel ANDREU SANCHEZ

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

- de créer la commission municipale suivante et par vote à main levée d'en désigner les membres et de lui attribuer les compétences suivantes :

1. Commission « ***Administration et Moyens Généraux*** » chargée de viser les dossiers avant les Conseils municipaux et de donner son avis sur les questions de ressources humaines, hygiène et sécurité, affaires immobilières et réglementaires.

 Président : M. Michel ANDREU SANCHEZ

 Membres : Mmes et MM. le Maire, les adjoints au maire, Patrick KIEFER

- d'instituer par vote à main levée les commissions dotées des compétences suivantes et comprenant les membres ci-après désignés :

2. Commission « **Sécurité, Déplacements et moyens techniques, Urbanisme, Habitat, Développement durable et Agriculture** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant le centre technique et logistique, les chantiers de construction, la voirie et aménagements cyclables, la signalisation, la sécurité, les déplacements, les transports, la propreté, les cimetières, le Plan Local d'Urbanisme, les autorisations d'urbanisme, les projets d'aménagements urbains, les projets de constructions, la préservation du patrimoine naturel, l'agriculture, la location de la chasse, les énergies.

 Présidents : M. Jean-Jacques RAUL et Mme Axelle BOLLEY

 Membres : Mmes et MM. Bénédicte DARSCH - Grégory LEMERCIER - Véronique MEYER - Violette BODEIN - Philippe FURST - Cyril BAUMANN - Paolo SAGLIANO - Muriel FENDER-OBERLÉ - Claude HERTRICH - Kévin DIEBOLD

3. Commission « **Jeunesse, Education** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant le Conseil Municipal des Enfants, les écoles maternelles, les écoles primaires, les collèges, les lycées, l'éducation à l'environnement, la politique en faveur des adolescents, le CLAS (Cahiers ensoleillés), le terrain d'accueil des gens du voyage.

 Présidente : Mme Mireille LIENHARDT

 Membres : Mmes et MM. Martine BUHLER - Huseyin GÜLER - Julie EHRHARDT - Roselyne WAGNER - Emilie FISCHER - Stéphane JAOUEN - Patrick KIEFER - Joseph OFFENSTEIN

4. Commission « **Sport et Vie associative** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant la santé, la vie associative, le skate parc, le cinéma, la gestion des salles hors salles culturelles de la commune, les zones sportives et de loisirs, le parcours de santé, les animations, le Festival du Sucre.

 Président : Mme Anne-Marie LUTZ

 Membres : Mmes et MM. Jean-Jacques RAUL - Patrick EHRHARD - Huseyin GÜLER - Julie EHRHARDT - Christiane LAURE-BALD - Jacqueline POISON - Muriel FENDER-OBERLÉ- Claude HERTRICH

5. Commission « **Attractivité, Développement économique et Tourisme** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant le commerce, le fleurissement, les commissions de quartier, l'artisanat, l'attractivité du centre-ville et le projet d'aménagement de ce dernier, le développement économique, les marchés, le Contrat de territoire, le tourisme, le Parfum de Printemps, le Parfum de Noël.

 Présidente: M. Patrick EHRHARD

 Membres : Mmes et MM. GARCIA Roland – Raymond KLIPFEL - Bénédicte DARSCH - Yasin GÜLER - Julie EHRHARDT - Véronique MEYER - Paolo SAGLIANO - Muriel FENDER-OBERLÉ- Claude HERTRICH - Kévin DIELBOLD

64

Le Maire,

Michel ANDREU SANCHEZ

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

6. Commission « **Finances et Développement de l'Intercommunalité** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant l'élaboration du Budget, la programmation budgétaire pluriannuelle, les décisions modificatives, le compte administratif, la Trésorerie, les Impôts locaux, la fixation des tarifs municipaux, la gestion administrative et financière du patrimoine bâti.

 Président : M. Raymond KLIPFEL

 Membres : Mmes et MM. Jean-Jacques RAUL - Patrick EHRHARD – Anne-Marie LUTZ - Yasin GÜLER - Joseph OFFENSTEIN - Colette ALIZON

7. Commission « **Solidarité, Emploi** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant les Aînés, la Mission Locale, l'hôpital local et les maisons de retraites, la Maison de la Solidarité et ses différents services d'aide à la personne, le Centre Communal d'Action Sociale et le Conseil de solidarité, Interlude, l'Emploi, le Handicap.

 Présidente : Mme Martine BUHLER

 Membres : Mmes et MM. Bénédicte DARSCH – Stéphane JAOUEN – André HANAUER – Emilie FISCHER – Roselyne WAGNER – Christiane LAURE-BALD – Irène LIÈVREMONT – Colette ALIZON – Patrick KIEFER

8. Commission « **Culture et Communication** » chargée de donner son avis sur les affaires concernant le Relais culturel, la saison culturelle, l'Ecole de musique, l'Ecole d'arts plastiques, la gestion des salles culturelles, l'Etappenstall, l'informatique, la Communication, le Canal local d'Erstein (C.L.E,), les archives municipales

 Présidente : M. Roland GARCIA

 Membres : Mmes et MM. André HANAUER – Irène LIÈVREMONT – Grégory LEMERCIER – Jacqueline POISON – Philippe FURST – Antonio SANTOS FORNOS - Colette ALIZON – Joseph OFFENSTEIN

Adopté à l'unanimité

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 1.2. de l'ordre du jour :**

## Centre communal d'action sociale. Election des représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration.

**Le Maire** expose que, conformément aux textes en vigueur, le conseil d'administration du centre communal d'action sociale, dont il est président d'office, comprend au maximum huit membres élus en son sein par le Conseil municipal, et huit membres nommés par le Maire parmi les personnes non-membres de l'assemblée.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,
**CONSIDERANT** que les membres élus au sein du Conseil municipal et les membres nommés par le maire doivent l'être dans un délai de deux mois suivant le renouvellement des Conseils municipaux,
**VU** les articles L. 123-6 et R. 123-7 à R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles,
**VU** les dispositions du code général des collectivités territoriales,
**COMPTE-TENU** des propositions formulées par le Maire et de celles faites en séance auprès des élus des groupes minoritaires du Conseil municipal,

**A fixé**

à seize le nombre des membres du C.C.A.S. d'Erstein en dehors du Maire, président.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Le Maire,

Michel ANDREU SANCHEZ

A élu à l'unanimité des voix

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du conseil d'administration du C.C.A.S. d'Erstein, **OUTRE le Maire, Président,**

RESPECTIVEMENT :

- Martine BUHLER, Adjointe au Maire
- Mireille LIENHARDT, Adjointe au Maire
- Roselyne WAGNER, Conseillère municipale
- Bénédicte DARSCH, Conseillère municipale
- Emilie FISCHER, Conseillère municipale
- Irène LIEVREMONT, Conseillère municipale
- André HANAUER, Conseiller municipal
- Patrick KIEFER, Conseiller municipal

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 1.2. de l'ordre du jour :**

## Commission d'appel d'offres – CAO
## Commission consultative des marchés publics - CCMP

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,
**VU** les dispositions du Code des Marchés Publics,
**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 L. 2121-22,
**COMPTE-TENU** des propositions formulées par le Maire et de celles faites en séance auprès des élus du groupe minoritaire du Conseil municipal,
**APRES** avoir délibéré à l'unanimité des voix en faveur du scrutin à main levée,

**A élu à l'unanimité des voix**

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein de la Commission d'appel d'offres et de la commission consultative des marchés publics - CCMP, **OUTRE le Maire ou son représentant,**

**RESPECTIVEMENT :**

Membres titulaires :

- M. Jean-Jacques RAUL, Adjoint au Maire,
- M. Patrick EHRHARD, Adjoint au Maire,
- Mme Axelle BOLLEY, Adjointe au Maire,
- M. Raymond KLIPFEL, Adjoint au Maire
- Mme Colette ALIZON, Conseillère municipale

Membres suppléants :

- Mme Roselyne WAGNER, Conseillère municipale
- M. Cyril BAUMANN, Conseiller municipal
- Mme Véronique MEYER, Conseillère municipale
- M. Yasin GÜLER, Conseiller municipal
- Mme Muriel FENDER-OBERLÉ, Conseillère municipale

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

66

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

Point 1.2. de l'ordre du jour :

Commission consultative des services publics locaux – CCSPL

Le Maire expose que les communes de plus de 10.000 habitants créent une commission consultative des services publics locaux pour l'ensemble des services publics qu'ils confient à un tiers par convention de délégation de service public ou qu'ils exploitent en régie dotée de l'autonomie financière.
Cette commission, présidée par le maire, comprend des membres de l'assemblée délibérante désignés dans le respect du principe de la représentation proportionnelle et des représentants d'associations locales.

La commission examine chaque année le rapport annuel établi par le délégataire de service public, les rapports sur le prix et la qualité du service public d'eau potable, sur les services d'assainissement et sur les services de collecte, d'évacuation ou de traitement des ordures ménagères, un bilan d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière, le rapport établi par le cocontractant d'un contrat de partenariat.

Elle est consultée pour avis par l'assemblée délibérante sur :
- Tout projet de délégation de service public, avant que l'assemblée délibérante se prononce ;
- Tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant la décision portant création de la régie ;
- Tout projet de partenariat avant que l'assemblée délibérante ne se prononce ;
- Tout projet de participation du service de l'eau ou de l'assainissement à un programme de recherche et de développement, avant la décision d'y engager le service.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Maire,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1413-1, L. 2121-21 et L. 2121-22,
COMPTE-TENU des propositions formulées par le Maire et de celles faites en séance auprès des élus du groupe minoritaire du Conseil municipal,
APRES avoir délibéré à l'unanimité des voix en faveur du scrutin à main levée,

A élu à l'unanimité des voix

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein de la Commission consultative des services publics locaux – CCSPL, **OUTRE le Maire, président, ou son représentant**,

RESPECTIVEMENT :

Membres titulaires :
- M. Jean-Jacques RAUL, Adjoint au Maire,
- M. Patrick EHRHARD, Adjoint au Maire,
- Mme Axelle BOLLEY, Adjointe au Maire,
- M. Raymond KLIPFEL, Adjoint au Maire
- Mme Colette ALIZON, Conseillère municipale

Membres suppléants :
- Mme Roselyne WAGNER, Conseillère municipale
- M. Cyril BAUMANN, Conseiller municipal
- Mme Véronique MEYER, Conseillère municipale
- M. Yasin GÜLER, Conseiller municipal
- Mme Muriel FENDER-OBERLÉ, Conseillère municipale

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

Point 1.2. de l'ordre du jour :

Commission de délégation de service public - DSP

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Maire,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 1411-5a, L. 2121-21 et L. 2121-22,
COMPTE-TENU des propositions formulées par le Maire et de celles faites en séance auprès des élus du groupe minoritaire du Conseil municipal,
APRES avoir délibéré à l'unanimité des voix en faveur du scrutin à main levée,

A élu à l'unanimité des voix

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein de la Commission de délégation de service public - DSP, **OUTRE le Maire ou son représentant,**

RESPECTIVEMENT :

Membres titulaires :

- M. Jean-Jacques RAUL, Adjoint au Maire,
- M. Patrick EHRHARD, Adjoint au Maire,
- Mme Axelle BOLLEY, Adjointe au Maire,
- M. Raymond KLIPFEL, Adjoint au Maire
- Mme Colette ALIZON, Conseillère municipale

Membres suppléants :

- Mme Roselyne WAGNER, Conseillère municipale
- M. Cyril BAUMANN, Conseiller municipal
- Mme Véronique MEYER, Conseillère municipale
- M. Yasin GÜLER, Conseiller municipal
- Mme Muriel FENDER-OBERLÉ, Conseillère municipale

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 1.2. de l'ordre du jour :**

## Commission consultative communale et intercommunale de la chasse Représentants du Conseil municipal

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,
**VU** les propositions formulées en séance,

**A désigné à l'unanimité des voix**

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein de la Commission consultative communale et intercommunale de la chasse, **OUTRE le Maire, Président,**

**RESPECTIVEMENT :**

- Mme Axelle BOLLEY, Adjointe au Maire
- Mme Violette BODEIN, Conseillère municipale

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

68

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

Point 1.2. de l'ordre du jour :

Comité de Jumelage avec São João de Loure
Représentants du Conseil municipal

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Maire,
COMPTE-TENU des propositions formulées par le Maire et de celles faites en séance auprès des élus du groupe minoritaire du Conseil municipal,

A désigné à l'unanimité des voix

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein du Comité de Jumelage avec Sao Joao de Loure, **OUTRE le Maire, Président,**

RESPECTIVEMENT :

- Anne-Marie LUTZ
- Antonio SANTOS FORNOS
- Jean-Jacques RAUL
- M. Patrick EHRHARD
- Roland GARCIA
- Joseph OFFENSTEIN

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 2.1. de l'ordre du jour :**

**Désignation des représentations et délégations de la commune dans les organismes extérieurs**

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,
**VU** les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2121-22,
**COMPTE-TENU** des propositions formulées par le Maire et de celles faites en séance auprès des élus du groupe minoritaire du Conseil municipal,
**APRES** en avoir délibéré,

**A élu à l'unanimité des voix**

en qualité de représentants du Conseil municipal au sein des commissions, assemblées et organismes extérieurs suivants,

1. **Société d'économie mixte « Erstein Habitat »**
   - **Assemblée générale:** Raymond KLIPFEL - Axelle BOLLEY - Martine BUHLER - Patrick EHRHARD, Adjoints au Maire- Colette ALIZON, Conseillère municipale
2. **S.A. d'économie mixte locale – SAEML "UME"**
   - **Conseil d'administration** : le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant – Axelle BOLLEY, Adjointe au Maire – Raymond KLIPFEL, Adjoint au Maire - Paolo SAGLIANO, Conseiller municipal
3. **Conseiller communal des orphelins**
   - Martine BUHLER, Adjointe au Maire
4. **EHPAD Hôpital local**
   - **Conseil de surveillance :** le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant
   - **Conseil de la Vie Sociale :** Martine BUHLER, Adjointe au Maire
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

5. **Centre Hospitalier d'Erstein**
 - ❖ **Conseil de surveillance :** le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant
6. **Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Agglomération Strasbourgeoise - ADEUS**
 - ❖ **Conseil d'administration** : le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant
7. **Syndicat intercommunal à vocation unique de Centre Alsace**
 - ❖ **Titulaire** : Grégory LEMERCIER, Conseiller municipal
 - ❖ **Suppléant** : Cyril BAUMANN, Conseiller municipal
8. **Association de gestion de la « Résidence Breitenweg »**
 - ❖ **Comité d'administration** : Martine BUHLER, Adjointe au Maire
9. **Association "Canal Local d'Erstein"**

 Anne-Marie LUTZ, Adjointe au Maire - Roland GARCIA, Adjoint au Maire – Philippe FURST – Stéphane JAOUEN, Conseillers municipaux
10. **Association « Harmonie municipale d'Erstein »**

 Le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant – Anne-Marie LUTZ - Roland GARCIA, Adjoints au Maire
11. **Lycée Marguerite Yourcenar**
 - ❖ **Conseil d'administration** : le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ et Mireille LIENHARDT, Adjointe au Maire, suppléante
12. **Lycée professionnel agricole**
 - ❖ **Conseil d'administration** : Mireille LIENHARDT, Adjointe au Maire
13. **Collège Romain Rolland**
 - ❖ **Conseil d'administration** : le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ et Mireille LIENHARDT, Adjointe au Maire, suppléante
14. **Association « Nouveaux Horizons en Pays d'Erstein »**
 - ❖ **Conseil d'administration :** le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant
 - ❖ **Conseil de la Vie Sociale :** Martine BUHLER, Adjointe au Maire
15. **Mission Locale pour l'Emploi**
 - ❖ **Conseil d'administration** : Martine BUHLER, Adjointe au Maire
16. **Correspondant Défense au relais d'information de la Défense Nationale**

 Le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant
17. **Association des communes partenaires du Conservatoire des Sites Alsaciens – CSA**

 Le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant
18. **Etablissement Public Foncier Local du Bas-Rhin**
 - ❖ **Titulaires** : le Maire, Michel ANDREU SANCHEZ ou son représentant – Axelle BOLLEY, Adjointe au Maire
 - ❖ **Suppléants** : Grégory LEMERCIER, Conseiller municipal – Cyril BAUMANN, Conseiller municipal
19. **Association des Communes forestières du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle**
 - ❖ **Titulaire** : Grégory LEMERCIER, Conseiller municipal
 - ❖ **Suppléante :** Axelle BOLLEY, Adjointe au Maire

70

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,
Michel ANDREU-SANCHEZ

Point 2.2. de l'ordre du jour :

Syndicat des Eaux et de l'Assainissement - Compétence "eau potable" Désignation des délégués du Conseil municipal

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Maire,
VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2121-21 et L. 5721-2,
VU les statuts du SDEA et son annexe fixant la représentation de chaque périmètre intégré, établissant à quatre le nombre de délégués d'Erstein pour la compétence "eau potable" appelés à siéger à la Commission locale et à l'Assemblée générale,
APRES avoir délibéré à l'unanimité des voix en faveur du scrutin à main levée,
COMPTE-TENU des propositions formulées en séance à l'appui d'une concertation avec la communauté de communes du canton d'Erstein,

a élu à l'unanimité des voix

en qualité de délégués du Conseil municipal au sein des structures précités du Syndicat des Eaux et de l'Assainissement pour la compétence "eau potable" :

- M. Jean-Jacques RAUL, Adjoint au Maire,
- M. Patrick EHRHARD, Adjoint au Maire,
- Mme Axelle BOLLEY, Adjointe au Maire,
- M. Raymond KLIPFEL, Adjoint au Maire

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 3.1. de l'ordre du jour :**

## Rapport d'activités des services – Exercices 2017-2018-2019

**Le Maire** expose qu'en application des dispositions du CGCT, « le Maire présente au Conseil municipal un rapport sur la marche et les résultats de l'ensemble de l'administration pendant l'année écoulée ».

A partir d'une présentation synthétique ciblant les différentes actions significatives et les temps forts de l'année, la structure du rapport est articulée autour de deux parties relatives à l'administration générale et aux activités thématiques.

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé du Maire,
**VU** l'article L 2541-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
**VU** le rapport établi pour les exercices 2013-2014 par la Direction Générale des Services, communiqué aux Conseillers municipaux avant la séance,

**prend acte** du rapport d'activités des services pour les années 2017, 2018 et 2019,
**décide** qu'ils seront publiés sur le site internet de la Ville d'Erstein.

**Adopté**

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

Point 3.2. de l'ordre du jour :

Lots de chasse n° 3 et n° 4 – Période 2015/2024 Agrément de permissionnaire

Le Maire expose que les dispositions du cahier des charges de la chasse font obligation aux locataires, personnes physiques ou morales de soumettre leurs permissionnaires et associés à l'agrément du Conseil municipal qui, au vu des dossiers et justificatifs présentés notamment en matière de droits, capacité et historique cynégétique, statue après avis conforme de la commission consultative communale de la chasse dans le mois qui suit la demande.
La commission, consultée le 16 avril 2020, a examiné la demande déposée pour les lots n° 3 et n° 4 loués à M. Yves GEWINNER et a émis un avis favorable à l'agrément d'un nouveau permissionnaire en remplacement de MM. Pierre BACH, Gino GIAMPETRO et Tony MARY.

Le Conseil,

APRES avoir entendu l'exposé du Maire,
VU l'arrêté préfectoral du 8 juillet 2014 définissant le cahier des charges type relatif à la location des chasses communales du Bas-Rhin pour la période du 2 février 2015 au 1er février 2024,
VU les délibérations n° 2014-092 à n° 2014-095 du Conseil municipal du 30 octobre 2014,
VU la délibération n° 2015-028 du Conseil municipal du 23 mars 2015 portant agrément de l'attributaire du lot de chasse n° 6,
VU la délibération n° 2015-051_23 du Conseil municipal du 26 mai 2015 portant agrément de M. Yves GEWINNER, attributaire des lots de chasse précités,
VU la demande d'agrément de permissionnaire introduite par M. GEWINNER pour les lots de chasse n° 3 et 4,
VU l'avis favorable délivré par la commission consultative communale de la chasse régulièrement consultée le 16 avril 2020 par voie dématérialisée,
APRÈS en avoir délibéré,

décide

d'agréer **M. Thierry ROESSLER, 5, rue de l'Étoile – 67115 PLOBSHEIM** en qualité de permissionnaire des lots de chasse n° 3 et n° 4 de la Ville d'Erstein pour la période restante de chasse 2015/2024.

Adopté à l'unanimité

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 4.1. de l'ordre du jour :**

## Compte administratif 2019 de la Ville Budget principal

**Le Conseil,**

**VU** le compte administratif du budget principal de la Ville et le compte de gestion présentés pour l'exercice 2019 ;
**VU** la délibération n° 2019-063_23 du Conseil municipal du 24 juin 2019 relative à l'affectation des résultats 2018 ;
**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;
**VU** les dispositions de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité,
**APRES** avoir entendu les exposés du Maire et de l'Adjoint Raymond KLIPFEL sur les conditions d'exécution du budget considérés de l'exercice 2019 ;

**APRES** en avoir délibéré,

**décide**
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

72

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,

Michel ANDREU SANCHEZ

- d'arrêter les comptes du budget principal de l'exercice 2019 comme suit :

FONCTIONNEMENT :	
Recettes de fonctionnement :	10 906 247,47 €
Dépenses de fonctionnement :	9 245 699,44 €
INVESTISSEMENT :	
Recettes d'investissement :	1 315 346,36 €
Dépenses d'investissement :	8 354 281,08 €
RÉSULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT :	
* Résultat de fonctionnement 2019 :	1 660 548,03 €
* Report de l'excédent de fonctionnement 2018 :	11 266 748,13 €
Résultat global de fonctionnement 2019 :	**12 927 296,16 €**
RÉSULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT :	
* Résultat d'investissement 2019 :	- 7 037 934,72 €
* Report de l'excédent d'investissement 2018 :	14 176 101,92 €
* Restes à réaliser (dépenses et recettes 2019) :	- 7 460 798,19 €
Résultat global d'investissement 2019 :	**- 323 630,99 €**
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2019:	**+ 12 603 665,17 €**

- de prendre acte du solde définitif des restes à réaliser s'élevant au 31 décembre 2019 à **7 460 798,19 €**,

- d'approuver le bilan des acquisitions et cessions d'immeubles réalisées au cours de l'exercice 2019, dont les tableaux récapitulatifs sont annexés au compte administratif,

- de prendre acte de l'état récapitulatif des actions de formations des élus menées au cours de l'exercice 2019, réglementairement annexé au compte administratif au titre de la loi précitée du 27 février 2002,

- de donner décharge au Maire ordonnateur.

Adopté à l'unanimité

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 4.2. de l'ordre du jour :**

## Compte administratif 2019 - Budget annexe de la ZAC "Europe"

**Le Conseil,**

**VU** les comptes administratifs du budget principal de la Ville et du budget annexe de la ZAC « Europe »,

**VU** la délibération n° 2019-063_23 du Conseil municipal du 24 juin 2019 relative à l'affectation des résultats 2018 ;

**VU** la délibération n° 2020-024_41 de la séance relative à l'approbation du compte administratif du budget principal 2019 de la Ville,

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-31, L. 2122-21, L. 2343-1 et 2 et R. 2342-1 à D. 2342-12 ;

**APRES** avoir entendu les exposés du Maire et de l'Adjoint Raymond KLIPFEL sur les conditions d'exécution du budget considéré de l'exercice 2019,

**APRES** en avoir délibéré,

**décide**
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire
Michel ANDREU SANCHEZ

- d'arrêter les comptes de l'exercice 2019 du budget annexe de la ZAC Europe comme suit :

ZAC Europe 2019

Section de fonctionnement :	
Dépenses :	172 827,42 €
Recettes :	172 827,42 €
Résultat de fonctionnement 2019 :	0,00 €
Report de l'excédent de fonctionnement 2018 :	1 957 046,56 €
Résultat global de fonctionnement 2019 :	**1 957 046,56 €**
Section d'investissement :	
Dépenses :	172 827,42 €
Recettes :	156 797,08 €
Résultat d'investissement 2019 :	- 16 030,34 €
Report du déficit d'investissement 2018 :	- 2 673 143,84 €
Résultat global d'investissement 2019 :	**- 2 689 174,18 €**
RESULTAT DE CLOTURE 2019 :	**- 732 127,62 €**

- de donner décharge au Maire ordonnateur.

Adopté à l'unanimité

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 4.3. de l'ordre du jour :**

## Comptes administratifs 2019
## Budgets principal de la Ville et annexe de la ZAC « Europe »
## Approbation des comptes de gestion

**Le Conseil,**

**APRÈS** avoir entendu l'exposé du Maire et de l'Adjoint Raymond KLIPFEL ;
**APRES** s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;
**STATUANT** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
**STATUANT** sur l'exécution du budget principal 2019 de la Ville et du budget annexe de la ZAC « Europe » en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

**déclare**

que les comptes de gestion susmentionnés dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier Principal, visés et certifiés par l'ordonnateur, n'appellent ni observations ni réserves de sa part et les approuve en l'état.

**Adopté à l'unanimité**

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

74

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire
Michel ANDREU SANCHEZ

Point 4.4. de l'ordre du jour :

Comptes administratifs 2019
Budgets principal de la Ville et annexe de la ZAC « Europe »
Affectation et reprise des résultats

Le Conseil,

APRÈS avoir entendu l'exposé du Maire et de l'Adjoint Raymond KLIPFEL,
STATUANT sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 du budget principal de la Ville et la reprise du budget annexe de la ZAC « Europe »,
VU la délibération n° 2020-024_41 de la séance,
APRÈS en avoir délibéré,

décide

d'affecter les résultats de l'exercice 2019 comme suit :

1. Budget principal :

Résultat de fonctionnement à affecter : 12 927 296,16 €

- Affectation du solde de fonct. au compte 002 (excédent) :	**12 219 313,17 €**
- Excédent de fonctionnement capitalisé (c/1068) :	707 982,99 €

Résultat d'investissement à reporter :

- Report de l'excédent d'invest. en recettes (c/001) :	7 137 167,20 €
Soit :	**20 064 463,36 €**

2. Budget annexe de la ZAC « Europe » :

- Report excédent de fonct. en recettes de fonct. - c/002 :	1 957 046,56 €
- Report du déficit d'invest. en dépenses d'invest. – c/001 :	2 689 174,18 €

Adopté à l'unanimité

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 4.5. de l'ordre du jour :**

## Budget principal 2020 de la Ville
## * Crédits reportés de l'exercice 2019 – Restes à réaliser
## * Décision modificative n° 2

**Le Conseil,**

**APRES** avoir entendu l'exposé de l'Adjoint Raymond KLIPFEL,
**VU** la délibération n° 2019-132_41 du Conseil municipal du 16 décembre 2019 relative au budget primitif principal 2020 modifiée,
**VU** les délibérations n° 2020-024_41 et 2020-027_44 de la séance relatives à l'approbation des comptes administratifs et à l'affectation des résultats de l'exercice 2019,
**VU** les décisions adoptées en séance,

**décide**

- d'apporter au budget principal 2020 de la Ville les modifications détaillées au sein du tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables et paiements correspondants dont l'attribution à leurs bénéficiaires des subventions y figurant, et à conclure et signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

BUDGET PRINCIPAL 2020	IMPUTATION BUDGETAIRE					
	Dépenses			Recettes		
	Art.	Fonct.	Montant	Art.	Fonct.	Montant
FONCTIONNEMENT						
Modifications suite crise sanitaire COVID 19						
Contrat de prestations de services : surveillance marché	611	112	6 406,00			
Contrat de prestations de services : festival du sucre	611	024	-6 100,00			
Prestations de services : Annul. fête musique & spectacles relais cultur.	6232/6042	311	-27 355,00			
Prestations de services : Annul. Intervenants EMAPE	6042	312	-2 250,00			
Prestations de services : repas des personnels en présentiel	6042	020	156,00			
Autres matières et fournitures : festival du sucre	6068	024	-23 000,00			
Locations mobilières école de musique	6135	311	-1 150,00			
Locations mobilières festival du sucre et fête nationale	6135	024	-12 000,00			
Annonces et insertions : festival du sucre et fête nationale	6231	024	-3 400,00			
Fêtes et cérémonies : festiv sucre + parfum printemps + fête nationale	6232	024	-22 100,00			
Catalogues et imprimés : fiches courriers crise sanitaires	6236	020	1 423,00			
Frais d'affranchissement : courrier crise sanitaire	6261	023	950,00			
Fournitures d'entretien : gel hydroalcoolique	60631	020	6 795,00			
Fournitures de petits équipements : lingettes, protections écran…	60632	112	1 225,00			
Fournitures de petits équipements : colonnes de gel hydroalcoolique	60632	020	1 675,00			
Fournitures de petits équipements : festival du sucre et fête nationale	60632	024	-3 200,00			
Vêtements de travail : masques	60636	112	375,00			
Vêtements de travail : casquettes, visières, gants…	60636	020	4 085,00			
Sous-total crise sanitaire :			*-77 465,00*			
Ajustement de crédits						
Contrat de maintenance : calcul erroné (9/12ème et non année pleine)	6156	020	4 000,00			
Contentieux : prévision pour contentieux en cours	6227	020	12 000,00			
Quote part fête de Noël des personnels 2019	6257	020	10 273,00			

76

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire

Michel ANDREU SANCHEZ

Télécommunication : calcul erroné (9/12ème et non année pleine)	6262	020	2 000,00			
Concours divers, cotisations : convention fourrière (déjà payée)	6281	112	-2 400,00			
Fournitures de petits équipements : caméras piétons + rplt caméras	60632	112	6 574,00			
Vêtements de travail : gilets tactiques	60636	112	700,00			
Sous-total ajustement de crédits :			*33 147,00*			
Autres services extérieurs : mise en réserve	**6288**	**020**	**12 652 458,17**			
Total Chapitre 011			**12 608 140,17**			
subvention de fonctionnement : GESCOD	6574	048	150 000,00			
Indemnités (modification imputations comptable des lignes)	6531	021	-2 350,00			
Cotisations retraite (modification imputations comptable des lignes)	6533	021	-19 000,00			
Cotisation SS part patron. (modification imputations comptable des lignes)	6534	021	13 600,00			
Autres (modification imputations comptable des lignes)	65888	020	7 750,00			
Total Chapitre 65			**150 000,00**			
Titres annulés sur exercices antérieurs : erreurs de facturation école de musique	673	311	260,00			
Titres annulés sur exercices antérieurs : erreur de facturation camping	673	95	2 800,00			
Titres annulés sur exercices antérieurs : erreur de facturation	673	411	330,00			
Titres annulés sur exercices antérieurs : trop perçu sur acompte de charges	673	71	260,00			
Reversement taxe foncière : changement imputation 7398	673	824	773,00			
Total Chapitre 67			**4 423,00**			
Reversement taxe foncière : changement imputation 673	7398	824	-773,00			
Total Chapitre 014			**-773,00**			
Total mouvements dépenses			**12 761 790,17**			
Redevance occupation domaine public (loyer Orange Château d'eau)				70323	820	5 508,00
Total Chapitre 70						**5 508,00**
Taxes locales : selon état 1259				731111	020	60 909,00
Taxe sur pylône				7343	020	1 887,00
FNGIR : selon état 1259				73221	020	-102,00
Total Chapitre 73						**62 694,00**

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire
Michel ANDREU SANCHEZ

Dotation forfaitaire DGF selon notification				7411	020	-42 680,00
Dotation de Solidarité Urbaine selon notification				74123	020	76 893,00
Subvention de fonctionnement : GESCOD				74718	048	150 000,00
Contrat NATURA 2000				74718	833	60 977,00
DCRTP : notification janvier 2020				748313	020	-7 444,00
Etat : compensation exonération Taxes foncières selon notification				74834	020	403,00
Etat : compensation exonération Taxe d'habitation selon notification				74835	020	17 642,00
Total Chapitre 74						**255 791,00**
Loyers offerts pendant la période de confinement				752	71	-5 338,00
Dividendes UME				757	020	-261 000,00
Total Chapitre 75						**-266 338,00**
Dividendes UME				761	020	484 822,00
Total Chapitre 76						**484 822,00**
Excédent de fonctionnement 2019 reporté : (12 927 296,16 € avec déduct montant mis au 1068)				**002**		**12 219 313,17**
Total mouvements recettes						**12 761 790,17**
INVESTISSEMENT						
Report de l'excédent d'investissement 2019 (restes à réaliser à couvrir : 7 460 798 €, solde en 1068)				**001**	**020**	**7 137 167,20**
Excédent de fonctionnement capitalisé - affectation du résultat 2019 (dont restes à réaliser restant à couvrir 323 630,99 €)				**1068**		**707 982,99**
restes à réaliser 2019 :						
Modif PLU, dossier RLP…	*202*	*824*	*7 916,22*			
Subvention Canal Local	*20421*	*023*	*2 114,00*			
Subv équip (ASE, Equisp, SGE, prodct fruits…)	*20421*	*025*	*2 963,00*			
Subv équip ASE achats de buts	*20421*	*40*	*931,00*			
Subv équip LPO	*20421*	*833*	*1 662,48*			
Subv équip Equisport, SGE	*20422*	*025*	*2 850,00*			
Terrains de foot et tennis	*2113*	*412*	*155 737,39*			
Bornes électr camping	*2113*	*95*	*760,00*			
Travaux voirie aux cimetières	*2128*	*026*	*38 918,94*			
Pavage kiosque place des fêtes	*2128*	*824*	*5 881,83*			
Tvx aménagement hôtel de ville	*21311*	*020*	*5 999,02*			
Mise en conformité électrique	*21312*	*20*	*621,77*			

78

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,

Michel ANDREU SANCHEZ

Divers travaux écoles	*21312*	*211*	*38 993,91*			
Mise en conformité chaudières + cuisine Marie Curie	*21312*	*212*	*16 007,67*			
Bâtiment de la trésorerie	*21318*	*020*	*825 000,00*			
Mise en conformité électrique et chaudières + div travaux bâtiments	*21318*	*020*	*65 133,99*			
Hall pétanque - club canin	*21318*	*025 / 201901*	*308 292,83*			
Murgiessen - Aviron club	*21318*	*025 / 201903*	*48 193,31*			
Maison de la musique	*21318*	*311 / 201701*	*667 656,84*			
Mise en conformité chaudières relais étape	*21318*	*322*	*2 409,62*			
Mission d'étude électricité + tvx Herinstein	*21318*	*411*	*6 610,50*			
Rplt interphonie vidéo	*21318*	*64*	*10 273,20*			
Salle de boxe Krafft	*21318*	*824*	*714 112,53*			
Place des Fêtes - construction halle couverte	*21318*	*91 / 201905*	*17 544,00*			
Intervention maison Milly	*2132*	*71*	*426,00*			
Rénovation du centre ville travaux	*2151*	*822/201501*	*3 200 965,72*			
Zone commerciale route de Krafft	*2151*	*822*	*6 053,88*			
Rue de Wissembourg	*2151*	*822/201801*	*3 169,80*			
Rue Laure Mutschler	*2151*	*822*	*753 631,44*			
Tvx rue du Rempart + div tvx voiries	*2152*	*821*	*7 273,72*			
Signalisation horizontale, divers voirie	*2152*	*822*	*47 021,85*			
Tvx rue du Rempart + signalisation verticales + ouvrages d'art + voiries	*2152*	*824*	*135 746,99*			
Bornes marché place des fêtes	*21538*	*020*	*19 211,87*			
Lanterne rue Kientz	*21538*	*814*	*1 886,66*			
UME Eclairage public	*21538*	*814*	*491 504,98*			
Travaux sur candélabres	*21538*	*824*	*1 764,96*			
Armoire de ménage	*2181*	*254*	*1 563,60*			
Mise en place infrastructure maison musique	*2183*	*020*	*2 550,00*			
Panneau lumineux + structure multiactivité	*2188*	*023*	*91 458,36*			
Passe câbles	*2188*	*024*	*3 189,00*			
Organigramme de clés château d'eau	*2188*	*211*	*1 930,64*			
Rénovation du centre ville avances	*238*	*822 / 201501*	*15 664,67*			
Total Restes à réaliser :			**7 731 598,19**			
reports de crédits de 2019 :						
Camping : chalets héberget légers & loisirs, rénovation aire de jeux	2113	95	194 000,00			
Maison Milly	2132	71	9 900,00			
Centre médico scolaire : bouton porte d'entrée	2181	254	400,00			
Maison de la musique : mobilier	2184	311/201701	45 100,00			
Maison de la musique : instruments de musique	2188	311/201701	102 900,00			
Défibrillateurs cinéma + église	2188	314	3 700,00			

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire

Michel ANDREU SANCHEZ

Instrument musique Harmonie	2188	311	2 000,00			
Hôtel de ville : bloc porte coupe feu chaufferie	21311	020	800,00			
Divers travaux écoles	21312	211	6 200,00			
Divers travaux écoles : revêtements de sol, stores motorisés…	21312	212	20 600,00			
Campagne ADAP écoles	21312	212	84 000,00			
Campagne ADAP Salle Herinstein	21318	411	96 000,00			
Archives municipales : amélioration install climatiques	21318	323	3 000,00			
Hall pétanque - club canin	21318	025 / 201901	40 000,00			
Murgiessen - Aviron club	21318	025 / 201903	420 000,00			
Maison de la musique	21318	311 / 201701	82 000,00			
Urbanisme : frais d'études, honoraires commissaire enquêteur	202	824	5 500,00			
Terrains de foot et tennis	2113	412	5 100,00			
Aires de jeux	2128	414	33 000,00			
Cimetières	2128	026	2 400,00			
Locatifs ville : travaux de rénovation intérieure des logements	2132	71	14 000,00			
Place Hoch : rénovation des toilettes publiques	2138	020	10 000,00			
Rue Laure Mutschler	2151	822/201902	60 000,00			
Rénovation du centre ville travaux	2151	822/201501	30 200,00			
Rue de Wissembourg : mise en place poteau incendie	2151	822/201801	3 000,00			
Parcours de santé/passerelle centre nautique	2152	822	150 000,00			
Pont du Muhlbach/rue du Rempart	2152	824	18 800,00			
Divers travaux de voirie	2152	824	6 400,00			
Eglise : restauration façade	21318	824	10 000,00			
Commission agence bâtiment 2 rue de la Savoie (trésorerie)	21318	020	28 552,00			
Place des Fêtes - construction halle couverte	21318	91 / 201905	60 000,00			
Mobiliers urbains et vidéoprotection	21538	824	2 900,00			
Total report de crédits chap 21			**1 550 452,00**			
nouveaux crédits :						
2 caméras place des fêtes + protection révolvers	2188	112	10 919,00			
Tablettes conseillers municipaux	2188	020	18 000,00			
Salle Herinstein : centrale incendie + désenfumage	21318	411	20 000,00			
Bâtiment annexe gare : restauration complète charpente couverture	2138	020	40 000,00			
Nouvelle chaudière gaz 3 rue Saint-Antoine	2132	71	12 000,00			
Pont Fossé des tanneurs : travaux VRD pour traiter infiltrations	2152	824	20 000,00			

80

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

Réfection enduit intérieur mur d'enceinte cimetière	2128	026	56 500,00			
Total nouveaux crédits :			177 419,00			
Crédits crise sanitaire :						
Mobilier : protections de bureaux	2184	020	6 915,00			
Autres : Termomètres + tablettes	2188	112	1 880,00			
Sous-total crise sanitaire :			8 795,00			
Autres constructions (réserve : solde 1 M€)	**2138**	**020**	**-903 819,00**			
Total nouveaux crédits chap 20 - 21			**-717 605,00**			
écritures de réintégration des avances forfaitaires						
Avance forfaitaire éclairage public phase 5	21538	814/201904	6 909,00			
Avance forfaitaire centre ville	2151	822/201501	15 665,00			
Total Chapitre 041			**22 574,00**			
Total mouvements dépenses			**8 587 019,19**			
Restes à réaliser de 2019 :						
Subv FEADER maison de la musique				*1327*	*311*	*190 800,00*
DETR Centre ville				*1341*	*822*	*80 000,00*
Total restes à réaliser Chapitre 13						**270 800,00**
écritures de réintégration des avances forfaitaires						
Avance forfaitaire éclairage public phase 5				238	814/201904	6 909,00
Avance forfaitaire centre ville				238	822/201501	15 665,00
Total Chapitre 041						**22 574,00**
Vente maison 1 rue du Bruhly				024	020	136 000,00
Total Chapitre 024						**136 000,00**
Subvention du département requalification du centre ville (budget 500 K€ - accord 632,495 K€)				1323	822-201501	132 495,00
DETR Centre ville 2ème tranche				1341	822-201501	180 000,00
Total Chapitre 13						**312 495,00**
Total mouvements recettes						**8 587 019,19**

Adopté à l'unanimité

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**Point 4.6. de l'ordre du jour :**

## Budget annexe 2020 de la ZAC Europe
## Décision modificative n° 1

**Le Conseil,**

**APRÈS** avoir entendu l'exposé du Maire et de l'Adjoint Raymond KLIPFEL,
**VU** la délibération n° 2019-134_43 du Conseil municipal du 16 décembre 2019 relative au budget primitif annexe 2020 de la Z.A.C. Europe et à l'emprunt à réaliser,
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

Le Maire,
Michel ANDREU SANCHEZ

VU les délibérations n° 2020-025_42 et 2020-027_44 de la séance relatives à l'approbation des comptes administratifs et à l'affectation des résultats de l'exercice 2019,

APRES en avoir débattu,

décide

- d'apporter au budget annexe 2020 de la ZAC Europe les modifications détaillées au sein du tableau annexé à la présente délibération,
- d'autoriser le Maire, ou son Adjoint délégué, à procéder aux opérations comptables correspondantes, à conclure et à signer l'emprunt de 732 127,62 € au titre du budget annexe considéré, à réaliser en cas de besoin par tranches fractionnées successives selon les modalités définies par la délibération précitée du 16 décembre 2019, et à conclure et signer tout document en rapport avec l'exécution des dispositions financières qui s'y rattachent.

BUDGET ANNEXE ZAC EUROPE 2020	**IMPUTATION BUDGETAIRE**			
	Dépenses		**Recettes**	
FONCTIONNEMENT	**art.**	**Montant**	**art.**	**Montant**
Virement à la section d'investissement	**023**	**1 957 046,56**		
Total mouvements dépenses		***1 957 046,56***		
Affectation du résultat cumulé de fonctionnement 2019			002	1 957 046,56
Total mouvements recettes				***1 957 046,56***
INVESTISSEMENT				
Affectation du résultat d'investissement 2019	001	2 689 174,18		
Total mouvements dépenses		***2 689 174,18***		
Emprunt pour équilibre			1641	732 127,62
Virement de la section de fonctionnement			**021**	**1 957 046,56**
Total mouvements recettes				***2 689 174,18***

Adopté à l'unanimité

~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

**La séance est levée à 21h00**

**Pour extrait conforme,**
**Le Maire,**
**Michel ANDREU SANCHEZ**
~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~~

82

VILLE D'ERSTEIN (Bas-Rhin)

Le Maire,

Michel ANDREU SANCHEZ